

**Livret d'accueil et de suivi pédagogique
des Élèves Itinérants et Voyageurs
dans le second degré**

SOMMAIRE

- 1 – L'accueil
- 2 – Le dispositif d'accompagnement et la stratégie pédagogique
- 3 – L'évaluation
- 4 – L'orientation
- 5 – Le projet de scolarisation (Annexe)

1 – L'ACCUEIL

L'école est un droit pour tous ceux qui vivent en France et conformément aux articles L111-2 et L131-1 du code de l'éducation, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, âgés de 6 à 16 ans résidant sur le territoire français quels que soient leur mode de vie, sédentaire ou itinérant, leurs cultures et leurs traditions. La circulaire ministérielle n°2010-38 du 16-3-2010 précise en outre :

« Les politiques éducatives menées en France visent à donner à chaque élève les moyens de réussite au service d'une société juste.

La personnalisation du parcours scolaire de l'élève vient à l'appui de cet objectif d'égalité des chances qui guide la rénovation du système éducatif...

Cinq principes directeurs sous-tendent les mesures concrètes mises en œuvre à la rentrée 2010 :

- 1. Maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle*
- 2. Personnaliser les parcours scolaires*
- 3. Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux*
- 4. Accélérer le développement du numérique à l'école*
- 5. Renforcer la politique de santé et la pratique du sport. »*

I – Un texte officiel de référence

La circulaire n°2012-142 du 2-10-2012 définit les orientations générales de la scolarisation des enfants du voyage suivant ce principe fondamental :

*« **Le droit commun s'applique en tous points à ces élèves** : ils ont droit à la scolarisation et à une scolarité dans les mêmes conditions que les autres, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat, et dans le respect des mêmes règles...*

Le fait qu'une famille soit hébergée de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation. En effet, c'est la résidence sur le territoire d'une commune qui détermine l'établissement scolaire d'accueil (article L.131-6 du code de l'éducation). La scolarisation s'effectue donc dans les écoles et les établissements du secteur du lieu de stationnement sauf cas particulier impliquant l'accueil dans une unité pédagogique(UPS) dont l'établissement est dépourvu.

La circulaire NOR : INTD0600074C du 3 août 2006... prévoit la possibilité pour une famille de prolonger le séjour sur une aire d'accueil afin d'achever l'année scolaire... La circulaire interministérielle du 26 août 2012 précise les mesures à prendre en cas d'existence de campements organisés sur le territoire sans droit ni titre. Les services académiques s'engageront au côté des préfets dans le respect du principe de l'obligation scolaire.

***L'inclusion dans les classes ordinaires** constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers (UPS).*

*Quand elles existent les **Unités Pédagogiques Spécifiques** ...doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire.*

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves issus de familles itinérantes présents sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser.»

Tout collège public doit inscrire, au fur et à mesure de leur arrivée, les élèves voyageurs et/ou de familles itinérantes, de plus de onze ans, résidant temporairement ou non dans son secteur de recrutement.

Un dossier d'inscription sera remis aux parents. Il devra être complété avec le plus grand soin et rapporté au secrétariat du collège accompagné des pièces justificatives demandées.

En l'absence de livret scolaire ou d'un document attestant les connaissances et compétences de l'élève, l'établissement veillera à s'informer sur la scolarité antérieure (collège ou école élémentaire) en s'appuyant sur les fiches jointes en annexe afin de déterminer si une prise en charge spécifique est nécessaire.

En effet, les adolescents du voyage accueillis dans les collèges sont des élèves à besoins éducatifs particuliers si l'on retrouve à leur sujet, associés dans des proportions variées :

- Un écart important entre les compétences attendues et les compétences de l'élève et en particulier une faible maîtrise de la langue française dans sa dimension scolaire
- Un mode de vie qui génère mobilité et discontinuité scolaire
- Un contexte éducatif et culturel caractérisé par des représentations du collège, des apprentissages, un projet scolaire très différents de celui des autres familles et une langue familiale très vivante, non écrite, interdisant une familiarisation précoce avec les caractéristiques de la culture écrite.

L'établissement définira les actions à mettre en place pour accompagner les parents, et devra notamment prévoir l'explication :

- du fonctionnement de la scolarité au collège
- des règles de vie scolaire : horaires, assiduité...
- des modalités de la prise en charge spécifique éventuelle de l'élève.

Un projet de scolarisation sera éventuellement mis en place (cf. p.10) visant à l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun.

Si les documents écrits facilitent l'accueil, Il faut cependant toujours privilégier la communication orale avec la famille.

II. L'évaluation des compétences et connaissances à l'arrivée dans l'établissement

Les sites du ministère de l'Education Nationale offrent actuellement une large palette d'outils, de repères statistiques et de documents pédagogiques en matière d'évaluation diagnostique, dont il faut se servir prioritairement.

En l'occurrence :

- les livrets d'évaluation C2- C3 téléchargeables sur le site
- <http://educ-eval.education.fr>

-

- d'autres outils sont consultables et téléchargeables sur les sites :

<http://www.bangoutils.education.gouv.fr>

<http://eduscol.education.fr>

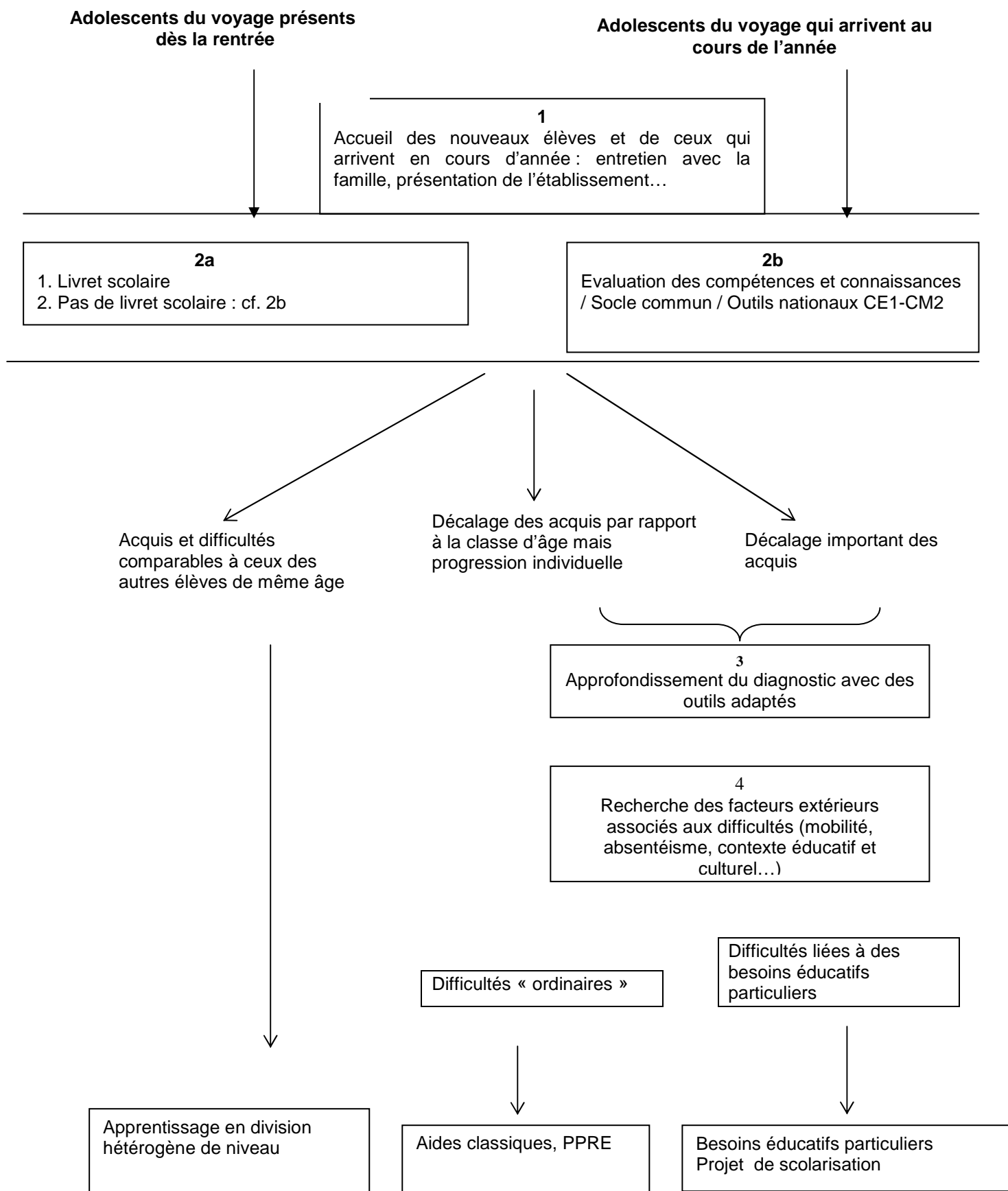
Il faut aussi bien souvent adapter la démarche d'évaluation.

III - L'importance des partenaires

Il ne peut y avoir de projet de scolarisation des adolescents du voyage sans partenariat avec les familles et avec tous les acteurs sociaux localement concernés. Partout où existe une approche concertée entre les élus locaux, les services sociaux, les associations de voyageurs et l'établissement scolaire, l'absentéisme diminue et les représentations que les parents ont du collège évoluent.

Rappelons à ce sujet que le *Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage* organise l'installation matérielle des aires de séjour dans les départements en même temps qu'il suscite l'élaboration d'un projet éducatif et social d'accueil des gens du voyage. Animé par un groupe de pilotage à l'initiative de la mairie, c'est dans ce cadre qu'est abordée la question de la scolarisation des enfants.

Etapes de L'analyse des besoins des élèves itinérants ou voyageurs



2 - LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET LA STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

L'école, gratuite et obligatoire, doit donner la possibilité de réussir à tous les élèves quelles que soient les particularités de leur situation personnelle.

« Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

La scolarisation des enfants et des jeunes handicapés, l'enseignement aux enfants de familles non sédentaires, l'enseignement linguistique particulier offert aux enfants qui arrivent en France sans maîtriser notre langue, les aménagements apportés à la scolarité des enfants intellectuellement précoces sont autant de réponses adaptées à des besoins éducatifs particuliers ». (circulaire ministérielle n°2010-38 du 16-3-2010 Personnaliser les parcours scolaires).

I - Une volonté collective, un objectif commun

- ◆ La maîtrise de la langue française dans sa dimension scolaire et les compétences et connaissances du socle commun.
- ◆ Le dispositif gagnera en efficacité s'il est l'objet d'une réflexion d'équipe et si tous les enseignants y adhèrent.
- ◆ Le professeur assurant la prise en charge spécifique et/ou le professeur principal de la division ordinaire d'inscription détiennent un rôle important de coordinateurs et de fédérateurs.
- ◆ Il est essentiel de communiquer autour du projet et de tenir compte des retours. Seront diffusés à l'équipe, à l'élève, à la famille et aux partenaires éventuels :
 - le projet de scolarisation,
 - l'évaluation des compétences et connaissances à l'arrivée de l'élève,
 - le dispositif pédagogique prévu
 - le livret d'évaluation de l'élève.

II. Inclusion dans une classe

La classe d'affectation d'un adolescent du voyage est déterminée par le chef d'établissement et son équipe, en fonction du profil établi après l'évaluation initiale et de l'âge notamment.

Bien évidemment, les résultats de l'évaluation initiale sont portés à la connaissance de tous les professeurs de la classe.

III. La prise en charge pédagogique/ Le socle commun

En fonction du profil de l'élève, il appartient au chef d'établissement et à son équipe de mettre en place une **Unité Pédagogique Spécifique**, dispositif articulant enseignement spécifique et enseignement en division hétérogène.

Il est important de noter quelle(s) langue(s) sont parlées dans les familles et de valoriser leur culture particulière, leurs savoirs et savoir-faire.

◆ Un enseignement spécifique de français est à organiser pour la maîtrise de la langue française en français et dans les autres disciplines : l'objectif essentiel est la maîtrise du français conçu comme langue de scolarisation à l'oral comme à l'écrit en réception et en production.

◆ Pistes pédagogiques :

Se fixer des objectifs clairs et progressifs en lien avec le Socle commun : le but est d'encourager l'élève, de mettre en valeur ses progrès

- former un usager de la langue scolaire.
- mettre l'accent sur le développement d'une compétence de compréhension orale, écrite en réception et en production.
- organiser la mémorisation des apprentissages.
- Organiser des évaluations fréquentes et des pratiques d'auto-évaluation (cf. PS. p.10 à 20)

◆ Outils pédagogiques pour l'élève

- référents personnels et collectifs
- documents associés : audio/papier, Visuel/papier
- TICE,MP3, logiciel DSpeech
- outils partagés entre le spécifique et la classe ordinaire

• Aides à la compréhension à organiser par l'enseignant

- Mettre en situation d'élaborer en commun, de fabriquer, d'expérimenter,
- visualiser, expliciter, reformuler, aménager les supports proposés

III – Conclusion

L'équipe éducative doit, pour chaque élève du voyage, organiser les apprentissages à partir des résultats des évaluations, donc élaborer un document précis écrit (cf PS p. 10 à 20). Ce document sera inséré ensuite dans le Livret personnel de compétences de l'élève.

3 – L'ÉVALUATION

L'évaluation des adolescents du voyage en cours d'année doit être réfléchie, il convient d'instituer un mode d'évaluation avec l'équipe enseignante qui s'articule aux sept compétences du socle commun.

I – Principe

L'évaluation est :

1. **Nécessaire** : l'élève doit être suivi dans sa scolarité. Ne pas évaluer l'élève, c'est le mettre de côté.
2. **Différente** : elle mesure les progrès réalisés. Dans un premier temps, elle peut ne pas autoriser la comparaison à une norme prédéfinie.
3. **Consensuelle** : elle fait l'objet d'une concertation au sein de l'équipe des enseignants.
4. **Communiquée** à l'élève, à sa famille, aux enseignants.
5. **La pratique de l'auto évaluation** et la définition d'objectifs précis liés aux compétences du socle commun est à encourager (cf. p.17 à 20)

II - Une organisation possible

- Le livret d'évaluation est sous la responsabilité du Professeur chargé de l'enseignement spécifique et du Professeur Principal de la division ordinaire.
- Les adolescents du voyage ne sont pas notés systématiquement dans toutes les matières s'ils relèvent d'une prise en charge spécifique.
- L'évaluation est menée par le ou les Professeurs responsables en concertation avec leurs collègues sur la base des fiches jointes (p.12 à 19), puis finalisée au cours du conseil de classe de fin de trimestre. L'équipe pédagogique détermine les matières qu'il sera possible d'évaluer selon les mêmes critères que les autres élèves en fonction des progrès accomplis.
- A la suite de ce conseil, un entretien réunit la famille, l'élève, le ou les Professeurs pour communiquer le bulletin, les fiches et faire un premier bilan.
- La démarche est identique à chaque fin de trimestre : évaluation, conseil de classe, entretien (famille, élève, professeurs) pour restitution et communication.

III - Outils proposés

Projet de Scolarisation p.10 à 20

Evaluation et suivi p.13 à 15

Grille pour l'auto évaluation en lien avec le Socle commun p. 17 à 20.

4 – L'ORIENTATION

En fin de 3^o de collège, les élèves issus de familles itinérantes ou de Voyageurs :

- accèdent beaucoup moins que les autres élèves au second cycle du second degré ou à des formations professionnelles en alternance
- soit parce qu'ils ne le souhaitent pas et quittent l'établissement dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans (parfois même en cours d'année scolaire) alors même qu'ils ont les compétences et connaissances du socle commun
- soit parce qu'ils n'ont pas une maîtrise suffisante des compétences et connaissances du socle commun à l'issue de leur scolarité obligatoire et qu'ils ne souhaitent pas poursuivre leur formation.

En conséquence :

- Il est essentiel de sensibiliser élèves et familles à l'importance d'une poursuite de formation qualifiante après 16 ans et de construire un projet adapté à chacun en tenant compte de toutes les voies possibles : Lycée, CFA, VAE.

En effet il convient de respecter et de faire respecter les principes du droit commun en ce qui concerne l'orientation et de veiller à ce que :

- tout élève à l'issue de la scolarité obligatoire ait atteint une maîtrise suffisante des compétences et connaissances du socle commun, sinon puisse poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau
- en fin de cycle, tout élève soit titulaire d'une décision d'orientation portant sur le passage dans la classe supérieure (pour les élèves de 6^{ème} et de 4^{ème}), sur une voie d'orientation (pour les élèves de 3^{ème}) ou le redoublement
- en fin de 3^{ème}.....le conseil de classe se prononce en fonction des potentialités de chaque jeune. Il s'agit d'aider les élèves qui ont des difficultés à définir un projet de formation adapté et, pour cela, d'organiser des stages en entreprise, en LP ou en CFA.

5 – ANNEXE

Projet de scolarisation

Académie :
Établissement :

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Pays d'origine :

Cursus scolaire de l'élève avant son arrivée :

Langue (s) parlée (s) dans la famille :

Projet professionnel :

Dispositif proposé :

PHASES	DATES	INTERLOCUTEURS	OBSERVATIONS
Inscription (1)			
Evaluation des compétences et connaissances et compte-rendu			
Organisation des apprentissages : En besoin spécifique En classe ordinaire			
Suivi de la scolarité : évaluations (2)			

Date :
Le représentant légal

L'élève

Le représentant de la cellule d'accueil

- (1) Lors de cette phase, le fonctionnement de la scolarité au collège et les règles de vie scolaire seront expliquées.
(2) Réunions en fonction des besoins (une par trimestre au moins)

Parcours scolaire antérieur

Établissement :

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Informations sur la scolarité et l'environnement éducatif	
<p>▪ Scolarité en maternelle</p> <p>▪ Scolarité en élémentaire</p> <p>Dans tous les cas, itinérant (3 mois) ou sédentarisé (6 mois et +):</p> <p><input type="checkbox"/> Fréquentation normale</p> <p><input type="checkbox"/> Absentéisme important</p> <p><input type="checkbox"/> Retard scolaire</p> <p>▪ Scolarité au collège</p> <p><input type="checkbox"/> Période d'arrivée tardive après la rentrée</p> <p><input type="checkbox"/> Départ avant la fin de l'année scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> Périodes d'absence en cours d'année dues à l'obligation de voyager</p> <p>Dans tous les cas (mobilité ou sédentarisation):</p> <p><input type="checkbox"/> Fréquentation normale</p> <p><input type="checkbox"/> Absentéisme important (1).....</p> <p>Autres établissements fréquentés en cours d'année :</p> <p>Convention CNED :</p> <p>• L'environnement éducatif</p> <p>1. <u>Lieu d'habitation</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Famille sédentarisée, résidant 6 à 9 mois/an dans la commune.....</p> <p><input type="checkbox"/> Famille semi sédentarisée, séjournant entre 3 et 6 mois dans la commune</p> <p><input type="checkbox"/> Famille de voyageurs, résidant au plus 3 mois au même endroit.....</p> <p>2. <u>Relations avec la famille</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Contacts réguliers avec les parents.....</p> <p><input type="checkbox"/> Contacts rares, à la demande de l'établissement.....</p> <p><input type="checkbox"/> Contacts inexistantes ou difficiles (évitement, conflit).....</p> <p>3. <u>Informations sur les périodes d'absence</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> L'établissement est prévenu des périodes de départ (<i>demande d'exeat, réinscription, accompagnement au travail scolaire</i>).....</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de radiation sans autre information.....</p> <p><input type="checkbox"/> Absence d'information préalable, départs et retours imprévisibles.....</p> <p>4. <u>Le projet scolaire des parents</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Les parents expriment des attentes vis-à-vis de la scolarisation, un intérêt pour le travail scolaire.....</p> <p><input type="checkbox"/> Les parents expriment de la méfiance ou subissent la scolarité comme une contrainte.....</p> <p><input type="checkbox"/> Les parents n'ont aucun projet scolaire explicite.....</p>	<p>OUI /NON</p>
<p>Autres informations utiles – Bilan des besoins de l'élève :</p>	

(1) L'absentéisme est défini par l'absence au collège plus de quatre demi-journées dans le mois sans motif valable.

Deux formes d'absentéisme caractérisent les élèves voyageurs : les absences injustifiées pendant leur période de scolarisation au collège ; les périodes de déplacement de sa famille au cours desquelles il n'est pas réinscrit dans un établissement.

Organisation des aides à la scolarité

PERIODES	OBJECTIFS	INTERVENANTS
Du Au		
Du Au		
Du Au		
Du Au		

ÉVALUATION

COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES

<u>ORGANISATION DU TRAVAIL</u>	Arrivée	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim	Bilan
1 - Possède son matériel				
2 - Apporte son matériel				
3 - Tient correctement son cahier (classeur) FLS				
4 - Tient correctement son cahier de texte				
5 - Respecte les consignes de travail				
6 - Présente correctement une feuille de contrôle ou d'exercice.				
<u>DISCIPLINE</u>				
1 - Est assidu				
2 - Est ponctuel				
3 - Est poli				
4 - Se comporte correctement vis-à-vis des adultes.				
5 - Respecte les règles de vie collective				
<u>RAPPORT AVEC LES ÉLÈVES</u>				
1 - Est bien intégré dans la classe ou le groupe				
2 - Se comporte correctement vis-à-vis des élèves				
3 - Respecte le temps de parole d'autrui				
4 - Utilise le français comme langue de communication				
<u>TRAVAIL SCOLAIRE</u>				
1 - Apprend ses leçons régulièrement				
2 - Fait les exercices demandés				
3 - Fait preuve de volonté au travail				
4 - Est attentif en cours				
5 - Pose des questions sur ce qu'il n'a pas compris				
6 - Participe activement au cours à l'oral				

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (toutes disciplines)

<u>LA LANGUE À L'ORAL</u>	Arrivée	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim	Bilan
1 - Comprend le thème du cours				
2 - Comprend quelques informations données par le professeur				
3 - Comprend globalement l'ensemble du cours et des activités de la classe				
4 - Suit correctement le déroulement du cours et participe aux activités de la classe				
5 - S'exprime de façon audible				
6 - Sait poser une question simple				
7 - Répond aux questions par des phrases complètes				
8 - Est capable de réciter un texte court				
<u>LECTURE</u>				
1 - Déchiffre				
2 - Lecture fluide				
3 - Maîtrise les intonations et les liaisons				
4 - Comprend le thème du texte				
5 - Comprend quelques informations dans le texte				
6 - Comprend le sens global du texte				
7 - Comprend bien une partie du texte				
8 - Comprend d'une manière fine tout le texte				
<u>PRODUCTION D'ECRIT</u>				
1 - Utilise l'alphabet latin, écriture cursive et caractères d'imprimerie				
2 - Est capable de recopier un texte avec soin et/ou de le transcrire à l'ordinateur				
3 - Maîtrise l'emploi des majuscules et des signes de ponctuation				
4 - Est capable d'écrire sous la dictée consignes et phrases simples				
5 - Produit des phrases simples avec des erreurs				
6 - Produit des phrases simples correctes (orthographe, grammaire)				
7 - Produit des phrases complexes avec des erreurs				
8 - Produit des phrases complexes avec peu d'erreurs				

**MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

<u>DOCUMENTATION C.D.I.</u>	Arrivée	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim.	Bilan
1 - Connaît l'ordre alphabétique				
2 - Est capable de chercher un mot dans le dictionnaire				
3 - Est capable de chercher un livre au C.D.I.				
4 - Est capable d'utiliser les fonctions de base d'un ordinateur et de ses périphériques				
5- Est capable d'adopter une attitude responsable et critique dans l'usage de l'informatique et de l'internet				
6 - Est capable de créer, produire, traiter, exploiter des données				
7 - Est capable de s'informer, se documenter par voie numérique				
8 - Est capable de communiquer et d'échanger avec les technologies de l'information et de la communication				
Observations				

**Suivi de l'élève :
rencontres professeurs, partenaires, famille, ...**

Date	Interlocuteurs	Objet

AVIS DU CONSEIL DE CLASSE

1er trimestre

2ème trimestre

3ème trimestre

Décision d'orientation :

AUTO-ÉVALUATION : COMPÉTENCES À ACQUÉRIR EN LIEN AVEC LE SOCLE COMMUN

COMPÉTENCE 1 : LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

LIRE

1. Je suis capable de lire, de façon expressive, un texte en prose ou en vers
2. Je peux analyser grammaticalement une phrase pour en éclairer le sens
3. Je suis capable de dégager l'idée essentielle d'un texte
4. Je peux comprendre une consigne
5. Je suis capable de lire une brève œuvre complète et d'en rendre compte

ÉCRIRE

1. Je suis capable de copier un texte sans erreur
2. Je peux écrire un petit texte sous la dictée
3. Je suis capable d'écrire seul un petit texte
4. Je peux répondre à une question par une phrase complète
5. Je peux utiliser les principales règles d'orthographe

PARLER

1. Je me fais comprendre à l'oral
2. Je suis capable reformuler des propos lus ou énoncés par un tiers
3. Je peux dire de mémoire quelques phrases (théâtre ou poésie)
4. Je peux prendre la parole en public
5. Je peux adapter ma prise de parole à la situation de communication

UTILISER

1. Je sais utiliser les outils du collégien : carnet de correspondance, cahier de textes
2. Je sais utiliser des dictionnaires et des manuels
3. Je sais utiliser un correcteur orthographique

COMPÉTENCE 2 : LA PRATIQUE D'UNE LANGUE VIVANTE (en cours d'élaboration)

COMPÉTENCE 3 : LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (en cours d'élaboration)

COMPÉTENCE 4 : LA MAITRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DOMAINE 1 : S'approprier un E.N.T.

1. Je suis capable d'utiliser et de gérer des espaces de stockage
2. Je suis capable d'utiliser des logiciels
3. Je suis capable d'utiliser des périphériques

DOMAINE 2 : Adopter une attitude responsable

1. Je connais et je respecte les droits relatifs à la pratique de l'outil numérique
2. Je sais protéger ma personne et mes données
3. Je sais faire preuve d'esprit critique face à l'information

DOMAINE 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données

1. Je sais saisir et mettre en page un texte
2. Je sais traiter une image, un son
3. Je sais organiser la composition d'un document

DOMAINE 4 : S'informer, se documenter

1. Je sais consulter des bases de données documentaires
2. Je suis capable d'identifier mes ressources
3. Je sais chercher et sélectionner l'information

DOMAINE 5 : Communiquer, échanger

1. Je sais écrire, envoyer, recevoir un message
2. Je sais joindre et ouvrir une pièce jointe
3. J'ai conscience des conséquences de la publication d'un document dans un espace public

COMPÉTENCE 5 : LA CULTURE HUMANISTE

AVOIR DES REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

Je connais les principales caractéristiques de la France et de l'Union Européenne

AVOIR DES REPÈRES HISTORIQUES

1. Je connais les grandes périodes de l'histoire de l'humanité
2. Je connais les grands traits de l'histoire de France

AVOIR DES REPÈRES LITTÉRAIRES

1. Je lis des textes appartenant à la culture française et européenne
2. Je sais reconnaître les genres
3. Je peux situer les auteurs dans leur siècle
4. Je peux rendre compte de mes lectures

AVOIR DES REPÈRES DANS L'HISTOIRE DES ARTS ET PRATIQUER LES ARTS

1. Je suis capable de pratiquer diverses formes d'expression artistiques
2. Je peux situer quelques œuvres dans leur contexte historique et culturel

LIRE ET UTILISER DIFFÉRENTS LANGAGES

1. Je connais la fonction d'une légende
2. Je sais lire et compléter une carte
3. Je sais lire et faire des croquis et des schémas
4. Je suis capable de lire et interpréter une image fixe ou mobile
5. Je suis capable d'identifier la nature d'un document

COMPRENDRE L'UNITÉ ET LA COMPLEXITÉ DU MONDE

1. Je peux comprendre et présenter les éléments constitutifs d'une civilisation : organisation sociale, politique, économique, religieuse
2. Je sais définir les grands types de régimes politiques

COMPÉTENCE 6 : LES COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES

CONNAÎTRE LES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA VIE CIVIQUE ET SOCIALE

1. Je connais les valeurs et les symboles de la république
2. Je connais les règles fondamentales de la démocratie et de la justice
3. J'ai accès à différents médias et je connais leur rôle

AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE

1. Je connais et je respecte les règles de la vie collective
2. Je comprends l'importance du respect mutuel et j'accepte les différences
3. Je connais les comportements favorables à la santé (tabac, drogue, diététique) et à la sécurité (j'applique les règles en EPS)

COMPÉTENCE 7 : L'AUTONOMIE ET L'INITIATIVE

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

1. J'apprends à connaître les systèmes d'éducation, de formation et de certification
2. Je me familiarise avec les métiers et les entreprises
3. Je sais choisir mon parcours de formation

ÊTRE CAPABLE DE MOBILISER SES RESSOURCES INTELLECTUELLES ET PHYSIQUES DANS DIVERSES SITUATIONS

1. Je me connais bien, je peux m'évaluer
2. Je sais me maîtriser
3. Je suis autonome dans mon travail : je sais m'organiser, anticiper, utiliser mon cahier de texte ou mon agenda
4. Je sais nager

FAIRE PREUVE D'INITIATIVE

1. Je peux m'impliquer dans un projet
2. Je sais travailler en équipe
3. Je suis capable de manifester de la curiosité et de la motivation
4. Je sais prendre des initiatives et des décisions : je peux prendre l'avis des autres